

En vue de soutenir davantage le développement de l'industrie canadienne, vous avez adopté la Loi sur la Commission du textile et du vêtement et modifié la Loi sur l'expansion des exportations, la Loi antidumping et la Loi sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande.

Vous avez adopté les amendements à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, à la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, afin que les pêcheurs, les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises puissent plus facilement obtenir des banques à charte et d'autres prêteurs désignés, des prêts à terme fixe garantis par le gouvernement.

Vous avez adopté la Loi sur les sociétés d'investissement et la Loi sur les associations coopératives du Canada afin de favoriser la conduite ordonnée des affaires.

Fidèles à la ligne de conduite du gouvernement relativement au développement économique des régions moins favorisées du Canada, vous avez modifié la Loi sur les subventions au développement régional.

Vous avez approuvé la création de la Corporation de développement du Canada, dont l'objectif est d'encourager la croissance et la prospérité des sociétés privées contrôlées et administrées par des Canadiens, permettant ainsi aux citoyens du Canada, par leur participation et leurs investissements, de mieux contribuer au développement économique du pays.

La question de la fiscalité a occupé une grande partie de la session. Vous avez adopté huit lois touchant toutes les formes d'imposition au Canada, ainsi qu'un certain nombre d'accords fiscaux internationaux. L'adoption d'une de ces lois a entraîné une révision complète du système canadien d'imposition et une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre tous les Canadiens.

Vous avez aussi pris des mesures pour répondre aux besoins des citoyens dans le domaine des services sociaux. Vous avez modifié la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour assurer un revenu plus convenable aux citoyens âgés dont les ressources sont modestes. Vous avez également amélioré les dispositions prévues à l'intention de ceux qui ont servi leur patrie en temps de guerre, en modifiant la Loi sur les pensions et allocations pour les anciens combattants, la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions. Vous avez contribué à améliorer les conditions d'emploi des travailleurs en adoptant des modifications au Code canadien du travail (Normes), et vous avez assuré aux travailleurs canadiens une meilleure sécurité de revenu en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Conscients de la nécessité d'accroître la protection offerte au consommateur canadien, vous avez voté la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits, ainsi que les modifications de la Loi sur les poids et mesures.

C'est votre respect du principe de l'égalité devant la loi, de même que votre désir de protéger les Canadiens face à la loi, qui sont à l'origine de la Loi sur la réforme du cautionnement.

Pour protéger la diversité des cultures au Canada et encourager les Canadiens de toute origine culturelle à faire profiter notre société de leurs valeurs et de leurs traditions, le gouvernement a mis au point une politique de multiculturalisme.

Au cours de cette session, vous vous êtes penchés sur les besoins de la communauté agricole. Vous avez examiné les problèmes de commercialisation des produits agricoles et vous avez voté la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Considérant les problèmes particuliers aux agriculteurs des Prairies, vous avez modifié la Loi sur les grains, de même que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Vous avez également voté la Loi sur l'assurance-récolte. Les agriculteurs ont en outre bénéficié de l'établissement d'un régime de deux prix pour le blé.

Votre profond souci de conserver l'environnement pour les générations présentes et futures de Canadiens vous a amenés à créer un ministère de l'Environnement. Pour combattre la pollution, vous avez modifié la Loi sur la marine marchande du Canada. Vous avez aussi voté la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps. Convaincu que toutes les nations doivent agir de façon concertée pour préserver l'environnement et les ressources essentielles de la terre, le Canada a poursuivi ses efforts en vue d'un accord international qui assurera une meilleure protection des intérêts des États côtiers et prévoira des mesures visant à sauvegarder la qualité de l'environnement.

Afin qu'le gouvernement soit plus sensible et réponde plus rapidement aux besoins et aux aspirations des Canadiens au cours des années soixante-dix, vous avez approuvé la création de départements d'État. Pour relever la qualité de notre vie urbaine et répondre aux défis nouveaux et formidables de la technologie, vous avez adopté des mesures qui ont entraîné la création de deux départements d'État, l'un chargé des Affaires urbaines, le second, des Sciences et de la Technologie.

Autre preuve de votre désir d'adapter nos institutions juridiques et gouvernementales aux besoins actuels de notre société, vous avez modifié la Loi sur les juges et la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, et vous avez voté la Loi sur la Cour fédérale. Vous avez adopté la Loi sur les textes réglementaires et vous avez créé le Comité mixte des Règlements et autres textes réglementaires qui est chargé d'en surveiller la mise en application.

Durant cette session, les deux Chambres ont permis à leurs comités de poursuivre la tâche importante de passer en revue la politique et l'administration du gouvernement.

Au cours de cette troisième session de la vingt-huitième Législature, bon nombre d'autres initiatives et mesures législatives majeures ont été prises. Les lois que vous avez votées et les politiques que vous avez adoptées sont parmi les plus importantes de notre histoire. Nous avons beaucoup fait, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Les réformes et les innovations législatives doivent se poursuivre avec diligence si nous voulons relever les défis que nous lance l'avenir. En nous consacrant à cette tâche avec énergie et imagination, nous garantirons la vigueur, l'équité et la prospérité au sein de la société canadienne.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer les services publics au cours de l'année passée et de la présente année financière.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la Divine Providence continuer de bénir notre pays!

Ainsi se termine la troisième session de la vingt-huitième Législature.